## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## COMMUNE DE SCHERWILLER Plan local d'urbanisme MODIFICATION N° 2

Par arrêté municipal du **28 octobre 2019**, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme, dont les caractéristiques principales sont :

- permettre un projet de « village de vacances » au lieu-dit « Raintal »
- rétablir les règles initiales du POS, approuvé le 10/12/2007, pour le parc d'activités économiques intercommunal
- revoir les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives dans les zones UB, UC et 1AU
- supprimer partiellement les emplacements réservés n°6, 7 et 15
- rectifier la délimitation des zones UX et UB au lieu-dit Markstein

L'enquête se déroulera sur une durée de 40 jours consécutifs,

## du lundi 2 décembre 2019 à 09h00 au vendredi 10 janvier 2020 à 16h30.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur OUDIN, Ingénieur des travaux publics de l'Etat – Directeur départemental adjoint DDE retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête sera la marie de Scherwiller.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- > Lundi au mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- > Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
- > Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- > Samedi de 9h00 à 11h00

## Fermeture exceptionnelle le mardi 24 décembre 2019 l'après-midi

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Scherwiller, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la commune de Scherwiller, à l'adresse suivante : <a href="https://scherwiller.fr/">https://scherwiller.fr/</a>

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie les :

- > le lundi 2 décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- > le samedi 14 décembre 2019 de 9h à 11h
- > le vendredi 10 janvier 2020 de 13h30 à 16h30

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposés à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1 Place de la Libération 67750 SCHERWILLER
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : <u>plu-enquete-publique@scherwiller.fr</u>
  L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/1774">https://www.registre-dematerialise.fr/1774</a>

Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, pendant la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la mairie pendant la même durée.

Le dossier de modification du P.L.U comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de modification est la commune de Scherwiller représentée par son Maire, Monsieur Olivier SOHLER, et dont le siège administratif est situé 1 Place de la Libération 67750 SCHERWILLER. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.